

N° 88

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1990.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1991* CONSIDÉRÉ  
COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49,  
ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION.

TOME VIII

Défense

SECTION MARINE

Par M. Max LEJEUNE,

Senateur.

---

(1) *Cette commission est composée de :* MM. Jean Lecanuet, *président* ; Michel D'Aillières, Yvon Bourges, François Abadie, Jean-Pierre Bayle, *vice-présidents* ; Jean Garcia, Guy Cabanel, Michel Alloncle, Jacques Genton, *secrétaires* ; MM. Paul Alduy, Jean-Luc Bécart, Roland Bernard, Daniel Bernardet, André Bettencourt, Amedée Bouquerel, André Boyer, Michel Caldagues, Jean-Paul Chambriard, Michel Chauty, Yvon Collin, Claude Cornac, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Michel Crucis, André Delelis, Franz Duboscq, Claude Estier, Gérard Gaud, Jean-Claude Gaudin, Philippe de Gaulle, Jacques Golliec, Bernard Guyomard, Mme Nicole de Hauteclocque, MM. Marcel Henry, André Jarrot, Louis Jung, Christian de La Malène, Marc Lauriol, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Philippe Madrelle, Michel Maurice-Bokanowski, Jean-Luc Melenchon, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Michel Poniatowski, Robert Pontillon, Roger Poudonson, André Rouvière, Robert-Paul Vigouroux, Xavier de Villepin, Albert Voilquin.

Voir les numeros :

Assemblée nationale (9<sup>e</sup> législ.) : 1593, 1627, 1635 (annexe n° 39), 1637 (tome XI), 1638 (tome VIII) et T.A. 385.

Sénat : 84 et 85 (annexes n° 45 et 46) (1990-1991).

---

Lois de finances. — Défense.

## SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION .....	5
PREMIÈRE PARTIE : ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1991 .....	7
I. - <b>Physionomie générale.</b> .....	7
1. Evolution de la part de la Marine dans le budget de la Défense .....	7
2. Evolution de la répartition titre III, titre V dans le budget de la Marine .....	8
3. Evolution de la part de la F.O.S.T. dans le budget de la Marine .....	9
II. - <b>Titre III - Dépenses ordinaires</b> .....	10
1. Rémunérations et charges sociales .....	10
2. Entretien programmé de la flotte et de l'aéronavale .....	11
3. Dépenses de fonctionnement .....	11
III. - <b>Titre V - Dépenses en capital</b> .....	13
1. Etudes et développements .....	14
2. Constructions neuves : Force océanique stratégique .....	15
3. Constructions neuves : Flotte classique .....	16
4. Constructions neuves : Aéronautique navale .....	16
5. Munitions et engins .....	17
6. Infrastructure .....	17
DEUXIÈME PARTIE : SITUATION PRÉSENTE ET ÉVOLUTION DE LA MARINE NATIONALE .....	19
1. Force océanique stratégique .....	20
2. Flotte de surface et sous-marins .....	21
3. Aéronautique navale .....	24
4. Commandes, livraisons et retraits en 1991 .....	26
TROISIÈME PARTIE : PERSONNEL .....	29
1. Effectifs budgétaires .....	29
2. Les besoins en effectifs .....	30
3. Les rémunérations et les mesures catégorielles .....	32
4. La formation du personnel de la Marine .....	33
CONCLUSION .....	35
DÉBAT EN COMMISSION .....	37

MESDAMES, MESSIEURS,

Le rapport pour avis de la section « Marine » du budget de la Défense pour 1991 ne traite que des problèmes spécifiques de la Marine nationale. Les questions connexes mais qui ne relèvent pas de cette section budgétaire, comme le fonctionnement des arsenaux ou l'armement en missiles des sous-marins de la force océanique stratégique, font l'objet de rapports distincts.

Afin de faciliter les comparaisons, ce rapport s'articule comme les années précédentes, en trois parties :

- analyse du projet de budget de la section Marine ;
- situation et évolution des grandes composantes de la Marine ;
- problèmes relatifs au personnel militaire.

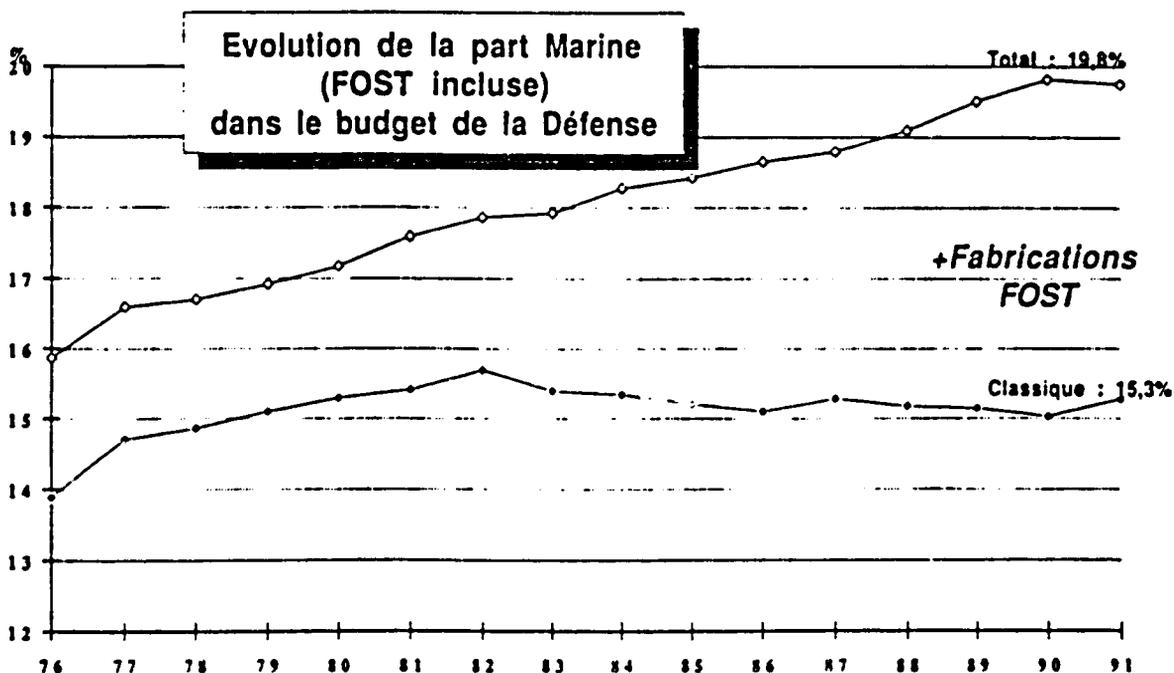
## PREMIÈRE PARTIE

### ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1991

#### I. - PHYSIONOMIE GÉNÉRALE

Le projet de budget 1991 prévoit 38 442 millions de francs de crédits de paiement pour la section Marine, soit une augmentation de 2,47 % par rapport à 1990.

Croissante jusqu'en 1990, la part de ces crédits dans le budget de la Défense est cette année pratiquement la même qu'en 1990 : 19,76 % au lieu de 19,80 % en 1990.

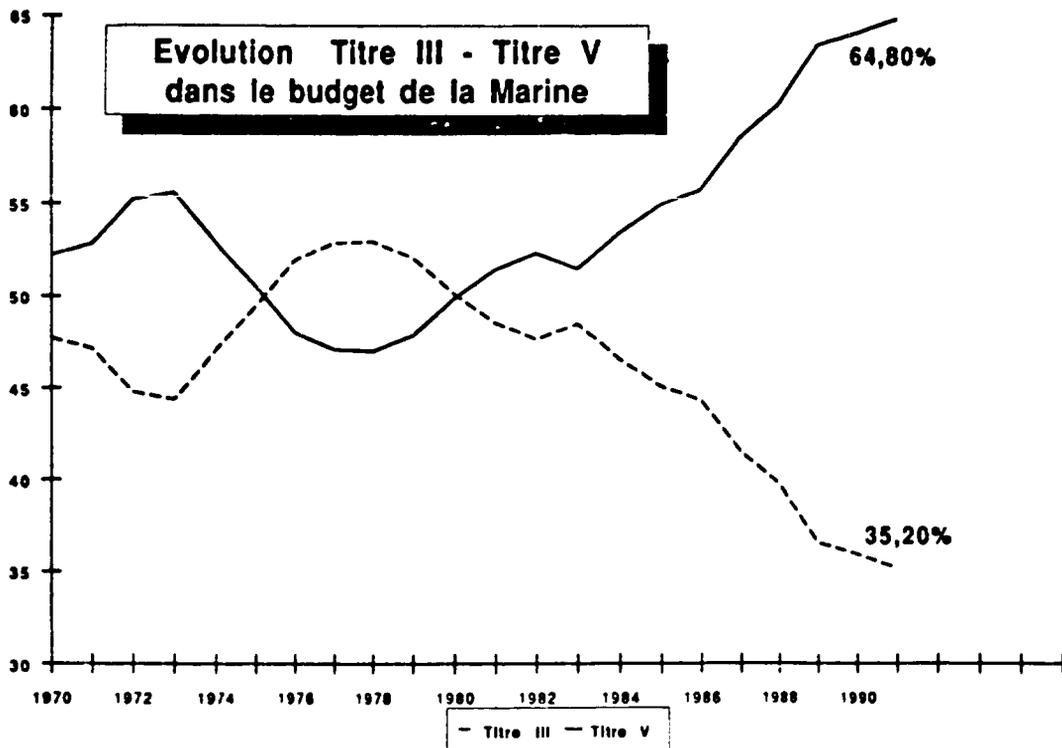


Les crédits de paiement se répartissent en :

- 13 532 millions de francs au titre III, en augmentation de 0,37 % par rapport à 1990 ;

- 24 910 millions de francs au titre V en augmentation de 3,6 %. Cet accroissement est en partie lié au transfert du titre III au titre V d'une tranche de crédits de 540 millions de francs pour l'entretien programmé des matériels.

L'écart entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement est toujours aussi important comme le montre le graphique ci-dessous.

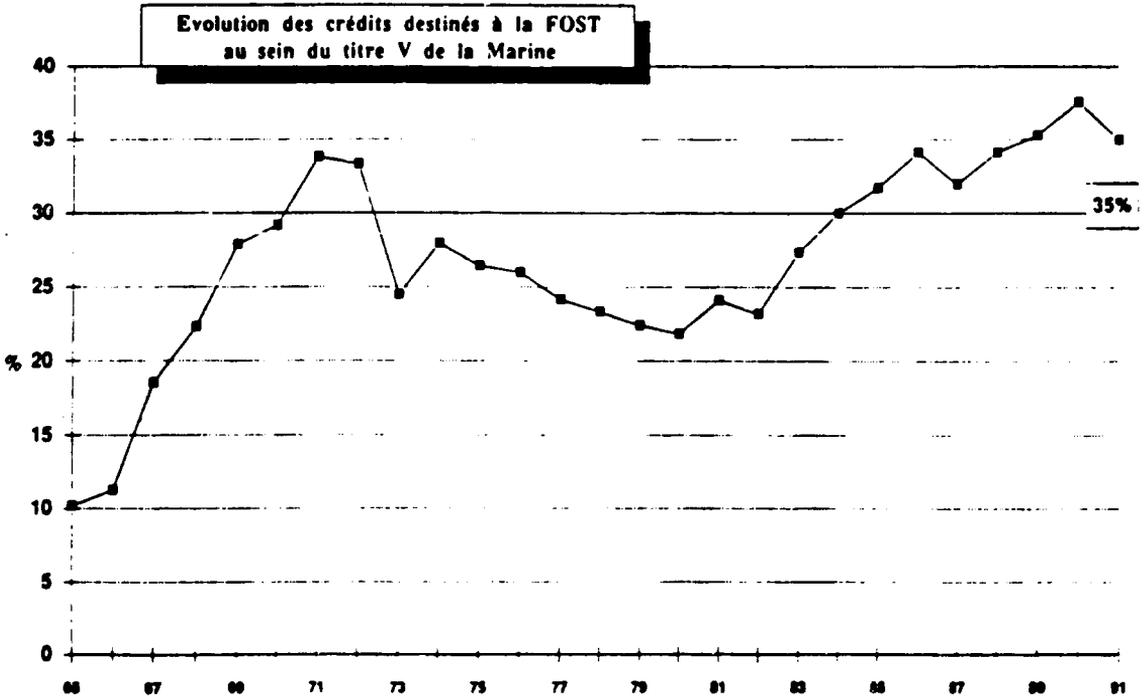


Les crédits du titre III ne représentent que 35,2 % de l'ensemble du budget de la Marine (36,6 % si l'on raisonne à structure budgétaire constante, en tenant compte du transfert de 540 millions de francs évoqué ci-dessus).

Cette situation est fâcheuse. Elle n'est pas sans conséquence sur le moral du personnel. Celui-ci comprend mal qu'existe une telle **disproportion** entre les dépenses d'équipement et les dépenses qui influent directement sur des conditions de vie et de travail qui se sont détériorées.

**Le poids de la Force océanique stratégique (F.O.S.T.) dans le budget de la Marine diminue pour la première fois cette année.** Les crédits qui lui sont consacrés sont en baisse de 3,6 % par rapport à 1990. Ceci est la conséquence des efforts consentis les années précédentes et en particulier de la décroissance du flux financier nécessaire pour les

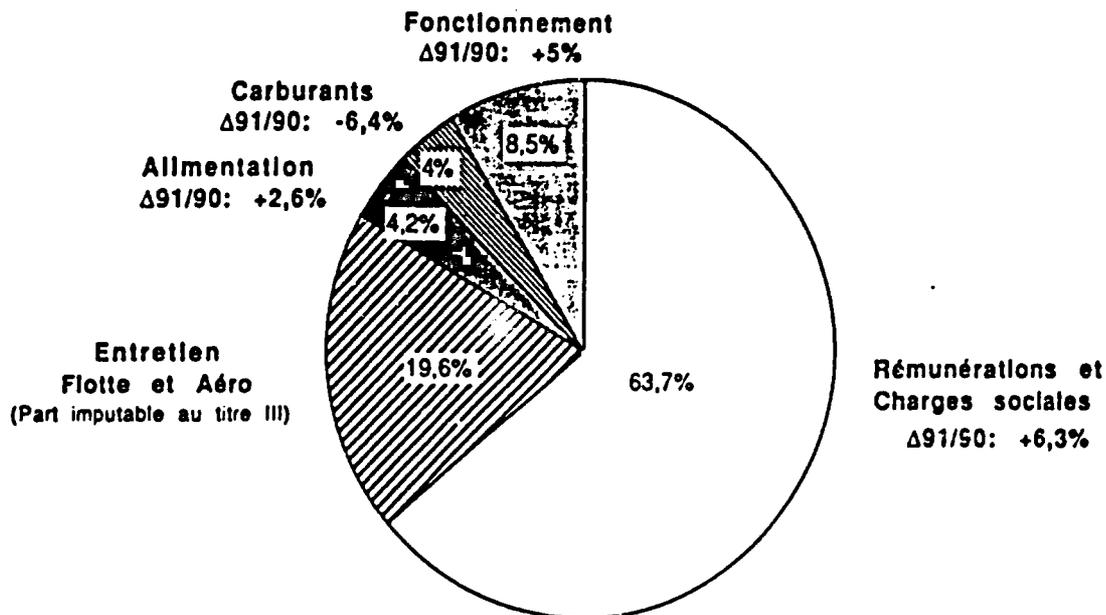
refontes M 4 des S.N.L.E. Bien entendu la F.O.S.T. reste prioritaire, la Marine continue d'assurer la présence simultanée de trois S.N.L.E. à la mer qui, en 1991, après le retrait du service actif du *Redoutable*, seront tous refondus M 4. Les sous-marins en patrouille porteront alors à eux trois, 288 têtes nucléaires, soit 91 % de la puissance stratégique française déployée.



## II. - TITRE III - DÉPENSES ORDINAIRES

Avec un montant de 13 532 millions de francs, les crédits de paiement du titre III pour 1991 augmentent de 0,37 % par rapport à ceux de 1990 (de 4,38 % si l'on raisonne à structure budgétaire constante en tenant compte des 540 millions de francs transférés du titre III au titre V). Le schéma ci-dessous montre les grandes catégories de dépenses que recouvre le titre III.

### Projet de budget 1991 pour la Marine CP Titre III: 13 532 MF - $\Delta 91/90$ : +0,37% (\*)



(\*) 4,38% à structure constante.

— Les rémunérations et charges sociales constituent la plus grosse part des dépenses de ce titre : 63,7 %. Elles seront analysées plus en détail dans la troisième partie de ce rapport.

— Les crédits concernant les combustibles et carburants soit 530,4 millions de francs ont, à la demande du ministère des Finances, été diminués de 6,4 % par rapport à 1990. Calculés avant la crise du Golfe, ils sont maintenant très insuffisants pour permettre de maintenir l'activité à son niveau normal sans puiser dans les stocks.

— Le montant total des crédits prévus pour l'entretien de la flotte au titre III et au titre V, soit 3 147 millions de francs (2 082 millions au chapitre 34-34, articles 10, 20 et 30 et 1 065 millions au chapitre 53-71, article 18), est en augmentation de 2,5 % par rapport à 1990. Cette progression est inférieure à celle des prix de l'entretien qui croissent plus vite que l'inflation. Elle ne suffit pas à maintenir le pouvoir d'achat de la dotation budgétaire.

Votre Rapporteur, cette année encore, souligne l'insuffisance chronique de ces crédits qui entraîne un étalement dans le temps des programmes d'entretien et une limitation des travaux aux seuls besoins vitaux, au détriment de l'entretien courant et de l'habitabilité des bâtiments.

Cette situation est mal comprise par les équipages qui, malgré un surcroît de travail, voient les matériels dont ils ont la charge vieillir prématurément, et leurs conditions de vie à bord se dégrader et devenir très difficiles surtout en pays chaud. A cet égard l'état du *Clemenceau* dont la presse s'est dernièrement fait l'écho, souvent de façon erronée, en est un exemple.

— Les dépenses de fonctionnement comprennent divers postes qui ont pour la plupart une caractéristique commune : celle d'influer directement sur les conditions dans lesquelles le personnel exerce son métier. Elles ont de ce fait une importance plus grande que ne le laisse paraître leur part relativement modeste du budget. Leur détail est donné dans le tableau ci-après.

Les crédits correspondants s'élèvent à 1 146,5 millions de francs. Ils sont insuffisants cette année encore, malgré une progression de 5 % par rapport à 1990. Celle-ci sera en grande partie absorbée par l'augmentation des dépenses liées :

— aux nouveaux équipements de sécurité dont il faut doter les unités ;

— à la plus grande fréquence des mutations conséquence du manque de personnel ;

— au développement de l'informatique, de la bureautique et de la télématique ;

— à l'accroissement des coûts d'affrètement des moyens utilisés tant pour les missions de service public que pour le remplacement de certains bâtiments de servitude (gabarès) ;

— à la mise en œuvre de deux hélicoptères Dauphin supplémentaires pour les missions de service public.

**Le contenu physique des dépenses de fonctionnement.**

**- Vie courante :**

● fournitures de bureau, nettoyage des locaux, chauffage, électricité, mobilier, carburants routiers, petit outillage.

- Frais de missions, stages.

- Voyages gratuits des appelés.

- Frais de déménagement.

**- Equipements de sécurité :**

● extincteurs, manches, pompes, ...

**- Matériel de manœuvre :**

● aussières, défenses, zodiacs.

- Transports de matériels.

- Activités de service public.

**- Dépenses centralisées de soutien :**

● crédits de formation des écoles - S.I.R.P.A. mer.

- Entretien infrastructure.

- Maintenance équipements informatiques.

### III. - TITRE V. - DÉPENSES EN CAPITAL

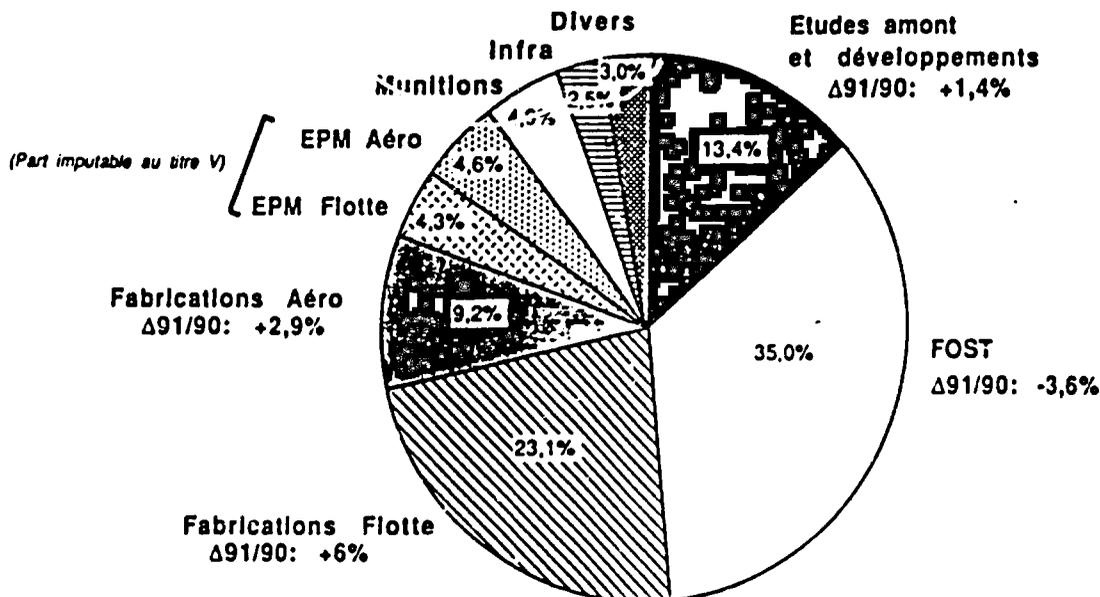
Les autorisations de programme se montent à 27 283 millions de francs en augmentation de 1,14 % par rapport à 1990. Elles couvrent les besoins de la Marine.

Les crédits de paiement s'élèvent à 24 910 millions de francs progressant de 3,64 % par rapport à 1990. Toutefois si l'on effectue cette comparaison à structure budgétaire constante, c'est-à-dire en ne prenant pas en compte les 540 millions de francs transférés du titre III au titre V en 1991 pour l'entretien programme des matériels (E.P.M.), cette progression se limite à 1,4 %. Ainsi calculée la dotation en crédits de paiement est inférieure de 428 millions de francs à celle prévue pour 1991 par la loi de programmation 1990-1993.

Dans ces conditions et aux prix d'économies effectuées sur les programmes dits de « cohérence opérationnelle » (petits bâtiments, hélicoptères, équipements à terre, équipements de transmissions, etc.) aucun grand programme ne sera remis en cause. Votre rapporteur souligne que le nombre des bâtiments de la flotte continuera néanmoins à diminuer au cours des années à venir, ce qui rend d'autant plus indispensable la poursuite de ces grands programmes.

Le schéma ci-dessous présente les grandes catégories de dépenses que recouvre le titre V.

#### Projet de Budget 1991 pour la Marine CP titre V: 24 910 MF - Δ91/90: +3,64% (\*)



(\*)1,4% à structure constante

## 1. Etudes et développements (chap. 51-71).

La dotation en crédits de paiement de ce chapitre se monte à 3 339 millions de francs. Elle représente 13,4 % du titre V (1) mais ne progresse que de 1,4 % par rapport à 1990.

Les principales études déjà en cours seront poursuivies. Elles concernent notamment :

— l'amélioration de la discrétion acoustique des sous-marins. Certaines études plus spécifiques des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (S.N.L.E.) sont financées par l'article 14 du chapitre 53-71 regroupant l'ensemble des opérations intéressant la Force océanique stratégique ;

— la lutte contre les mines, la détection sous-marine, la défense antiaérienne des forces navales ;

— la diminution de la vulnérabilité des bâtiments en améliorant leur architecture, en les rendant plus furtifs et en augmentant la sécurité de leurs munitions.

Les études dans le domaine de l'aéronautique navale portent sur :

— la constitution de systèmes intégrant moyens de détection et armes ;

— les équipements aéroportés de lutte anti-sous-marine ;

— les équipements spécifiques de l'aviation embarquée.

Les développements proprement dits, c'est-à-dire la mise au point d'équipements ou la réalisation de prototypes avant la fabrication des matériels de série, concernent principalement :

— la torpille légère Murène qui devrait devenir la seule torpille anti-sous-marine pour aéronefs et bâtiments de surface de la marine française et pour laquelle il est prévu 338 millions de francs en 1991 (auxquels il faut ajouter 116 millions de francs prévus en fabrication) ;

— les transmissions par satellite Syracuse II ;

— le missile porte torpille Milas réalisé en coopération avec l'Italie ;

---

(1) L'effort réel de la Marine en matière d'études et de développements avoisine en fait 22 % du titre V si l'on tient compte des développements propres à chaque programme de construction de bâtiments inscrits au chapitre 53-71.

— le système d'arme surface-air anti-missiles (S.A.A.M.) également réalisé en coopération avec l'Italie (pour lequel il est prévu 381 millions de francs en 1991) ;

— le missile anti-navire supersonique (A.N.S.) qui à terme devrait remplacer les missiles de la génération Exocet ;

— le système de lutte anti-torpille (S.L.A.T.).

Les développements pour l'aéronautique navale concernent notamment :

— le programme Rafale Marine (A.C.M.) dont la part que doit financer la Marine en 1991 se monte à 504 millions de francs. Seize exemplaires de cet avion en version intercepteur embarqué devraient entrer en service en 1998. Aucun financement n'est prévu par l'actuelle loi de programmation pour leur fabrication ;

— la modernisation du Super Etendard ;

— le nouvel hélicoptère embarqué NH 90 ;

— l'armement guidé laser.

## 2. Constructions neuves — Force océanique stratégique (F.O.S.T.) (chap. 53-7i, art. 14).

La dotation en crédits de paiement de ce chapitre est de 8 710 millions de francs, soit 35 % du titre V, en diminution de 3,6 % par rapport à 1990.

La moitié de ces crédits est consacré au programme de construction de S.N.L.E. d'une nouvelle génération (S.N.L.E.-N.G.).

L'autre moitié est répartie entre :

— les recherches études et développements concernant le S.N.L.E.-N.G. ;

— le maintien en condition opérationnelle des S.N.L.E. ;

— l'opération de refonte M 4 des S.N.L.E. ;

— l'environnement et les transmissions de la F.O.S.T.

### 3. Constructions neuves – Flotte classique (chap. 53-71, art. 11, 12, 13 et 15).

La dotation en crédits de paiement pour les fabrications flotte se monte à 5 751 millions de francs représentant 23,1 % du titre V. Elle progresse de 6 % par rapport à 1990. Pour la deuxième année consécutive le taux de croissance des crédits affectés aux constructions neuves est supérieur à celui du titre V. Ceci montre l'effort consenti pour la flotte classique. Il était indispensable. Il permet la poursuite des programmes en cours et en particulier la livraison en trois ans de six frégates de surveillance. Ce délai relativement court est générateur d'économies. Il est à comparer aux délais de construction de la série des huit sous-marins nucléaires d'attaque (S.N.A.) : vingt ans ou des sept frégates du type *Georges Leygues* : quinze ans.

Les principales opérations financées en 1991 sont les suivantes :

- la construction :
  - du porte-avions *Charles de Gaulle* pour laquelle il est prévu 1 529 millions de francs ;
  - de sous-marins nucléaires d'attaque S.N.A. ;
  - de frégates type *La Fayette* ;
  - de frégates de surveillance type *Floréal* ;
  - du bâtiment anti-mines *Narvik*.
- et la modernisation :
  - de S.N.A. ;
  - des frégates type *Tourville* qui comportera l'installation du système de lutte anti-sous-marine (S.L.A.S.M.) avec un sonar actif très basse fréquence ;
  - du système de transmissions par satellite.

### 4. Constructions neuves – Aéronautique navale (chap. 53-71, art. 22, 24 et 26).

Les crédits de paiement prévus pour les constructions aéronautiques s'élèvent à 2 299 millions de francs, représentant 9,2 % du titre V. Ils sont en progression de 2,9 % par rapport à 1990. Plus de 70 % de ces crédits soit 1 596 millions de francs financeront la construction d'avions de patrouille maritime Atlantique 2 dont trois exemplaires doivent être commandés en 1991. La livraison des quarante-deux

appareils prévus, qui a commencé en 1989, s'achèvera en 2001. Un tel étalement des programmes entraîne une augmentation du coût unitaire de chaque aéronef. De plus les Atlantic n'étant remplacés que progressivement l'existence en parc de deux types d'avions de patrouille maritime alourdit les dépenses de fonctionnement.

Les autres opérations concernent principalement :

- la modernisation des Super Etendard ;
- la prolongation des Crusader.
- l'acquisition d'hélicoptères légers de combat type Dauphin destinés aux frégates types « *La Fayette* » et « *Floréal* ».

#### 5. Munitions et engins (chap. 53-71, art. 31, 32 et 33).

Les crédits de paiement prévus représentent 4,9 % du titre V et se montent à 1 210 millions de francs. Ils diminuent de 14 % par rapport à 1990.

#### 6. Infrastructure (chap. 54-61).

La dotation prévue représente 2,5 % des crédits de paiement du titre V et se monte à 624 millions de francs.

Outre l'amélioration de casernements et la construction d'installation de soutien technique et opérationnel des forces en métropole, ces crédits vont permettre la construction d'une unité marine et d'un appontement pour un bâtiment de présence à Dégrad des Cannes en Guyane.

**DEUXIÈME PARTIE**  
**SITUATION PRÉSENTE DES BÂTIMENTS**  
**ET AÉRONEFS DE LA MARINE NATIONALE**  
**ET ÉVOLUTION**

Au 1<sup>er</sup> janvier 1991 la flotte française comprendra :

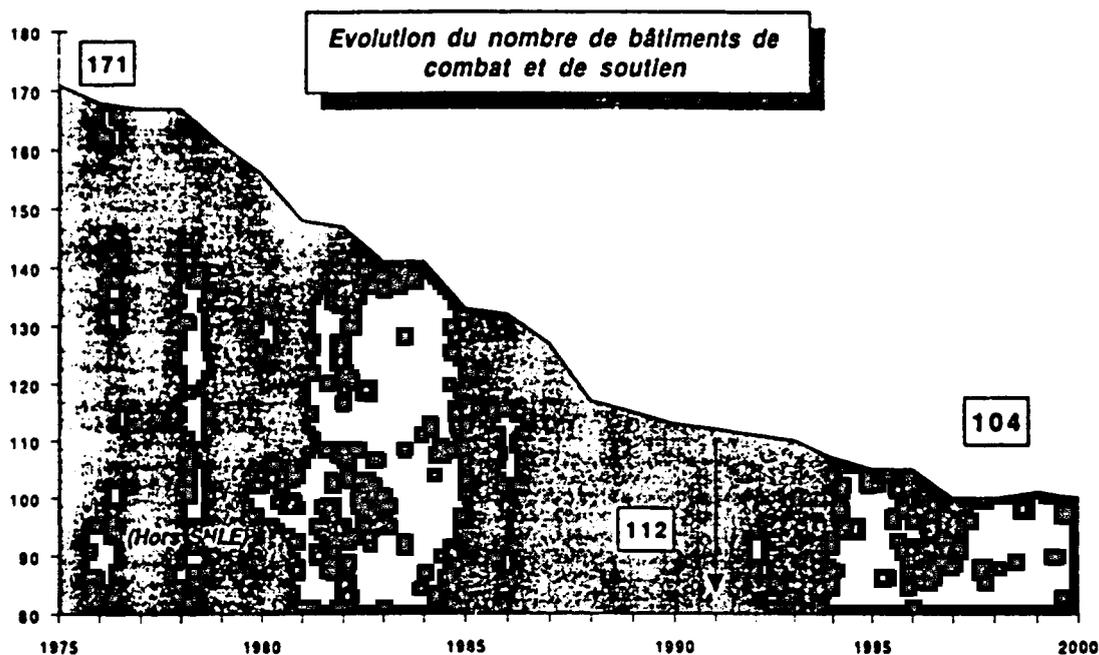
- 6 sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (S.N.L.E.) ;
- 12 sous-marins d'attaque dont 4 sous-marins à propulsion nucléaire (S.N.A.) ;
- 2 porte-avions ;
- 1 porte-hélicoptères ;
- 5 bâtiments de lutte antiaérienne ;
- 12 bâtiments de lutte anti-sous-marine ;
- 22 avisos ;
- 22 bâtiments de lutte contre les mines ;
- 11 patrouilleurs outre-mer ;
- 3 patrouilleurs de service public ;
- 21 bâtiments de soutien et de transport opérationnel dont 5 pétroliers ravitailleurs, 3 transports de chalands de débarquement et 6 bâtiments de soutien logistique.

Elle comptera de plus 37 bâtiments auxiliaires principaux et 5 patrouilleurs de gendarmerie.

A la même date le parc de l'aéronautique navale comptera :

- 172 appareils embarqués dont 56 hélicoptères ;
- 37 avions de patrouille maritime ;
- 189 aéronefs de soutien dont 48 hélicoptères.

Le nombre de bâtiments de combat et de soutien (S.N.L.E. non compris) continue de diminuer. Cette décroissance va se poursuivre dans les années à venir comme le montre le graphique ci-dessous. Il a été établi à partir des prévisions de livraisons contenues dans la programmation 1990-1993 et en prenant en compte la prolongation de service de certains bâtiments, au-delà de la durée normale, pour palier les effets des étalements de programmes.



En 25 ans le nombre des unités de la flotte aura diminué de près de 40 %. Une fois encore votre Rapporteur fait observer que si cette tendance ne s'inverse pas, la Marine n'aura plus en l'an 2000 les moyens de remplir toutes les missions qui lui sont confiées et dont le nombre a une propension à croître.

La situation du parc de l'aéronautique navale, dont les aéronefs auront en 1991 un âge moyen de dix-huit ans, est préoccupante. Jusqu'à maintenant seuls les avions de patrouille maritime ont commencé à être remplacés. Cet effort de renouvellement va devoir être amplifié pour assurer la relève de tous les autres aéronefs qui arriveront simultanément en fin de vie d'ici à 2005.

### 1. Force océanique stratégique (F.O.S.T.)

Quatre sous-marins lanceurs d'engins (S.N.L.E.) sont depuis le mois de juillet 1990 armés de missiles M 4 porteurs de 6 têtes nucléaires. Les missiles M 20 de la génération précédente n'avaient qu'une

seule tête. Après le retrait du *Redoutable* du cycle opérationnel en février 1991, la permanence des trois sous-marins en patrouille sera assurée par des unités toutes équipées de missiles M 4. La situation des S.N.L.E. sera alors la suivante :

- en activité :
  - *L'Inflexible* construit en version M 4 ;
  - *Le Tonnant*, *L'Indomptable*, *Le Terrible* refondus M 4 ;
- en cours de refonte M 4 (achèvement des travaux en 1993) :
  - *Le Foudroyant* ;
- en construction :
  - *Le Triomphant* qui sera admis au service actif en 1994.

Ce sous-marin, premier d'une nouvelle génération (S.N.L.E. - N.G.), représentera, comparé aux S.N.L.E. actuels, un saut technologique considérable. Sa principale qualité sera d'être d'une extrême discrétion acoustique. Dans un premier temps il sera armé de missiles M 45 dont les capacités de pénétration des défenses adverses seront supérieures à celles du missile M 4 dont ils sont dérivés.

## 2. Flotte de surface et sous-marins (hors F.O.S.T.).

### a) Sous-marins nucléaires d'attaque (S.N.A.).

*L'Améthyste*, cinquième sous-marin de la série des S.N.A. *Rubis* qui doit compter huit unités, sera admis au service actif en 1991. Il aura des qualités de discrétion acoustique et des capacités de lutte anti-sous-marine supérieures à celles de ses prédécesseurs. Il sera doté d'équipements d'une nouvelle génération et du système de communication par satellite Syracuse.

Les opérations de modernisation des premiers sous-marins de la série, pour les mettre au standard de *L'Améthyste*, ont débuté avec celle du *Saphir* qui sera terminée en 1991.

La série sera achevée en 1999 avec l'admission au service actif du S.N.A. n° 8 le *Diamant*, les n° 6 et 7, la *Perle* et la *Turquoise* devront être livrés respectivement en 1993 et 1997.

### b) Porte-avions.

Les deux porte-avions *Clemenceau* et *Foch* devraient être désarmés respectivement en 1998 et en 2004 soit après 37 ans de service pour le premier et 41 ans pour l'autre.

La construction du porte-avions *Charles de Gaulle* commandé en 1986, se poursuit normalement en vue d'une entrée en service, en remplacement du *Clemenceau*, fin 1998. Cette année-là verra la constitution de la première flottille d'avions intercepteurs A.C.M. au nombre de 16 et la mise en service du nouveau système d'arme S.A.A.M. (surface-air-anti-missile), missile d'auto-défense de quinze kilomètres de portée environ dont le *Charles de Gaulle* sera le premier bâtiment à être équipé.

Il faudra commander une deuxième unité au plus tard en 1994 pour remplacer le *Foch* en 2004 si l'on veut après cette date continuer à pouvoir disposer en permanence de l'instrument essentiel pour notre politique de sécurité, que constitue le porte-avions.

c) Bâtiments de lutte antiaérienne.

En 1991 la frégate antiaérienne *Jean Bart* remplacera le croiseur lance-missiles *Colbert*.

Avec le désarmement de l'escorteur *Du Chayla* qui suivra, le nombre de bâtiments de lutte antiaérienne qui se montait à sept jusqu'en 1982, sera réduit à quatre avec :

— les deux frégates *Cassard* et *Jean Bart* ;

— les deux frégates lance-missiles *Suffren* et *Duquesne* équipées d'un système d'arme dont la conception est antérieure à 1970. Leurs retraits du service actif sont actuellement prévus respectivement en 1998 et 2000. Leur relève devrait être assurée par une nouvelle génération d'au moins quatre frégates pour que la Marine retrouve le nombre minimum de bâtiments de lutte anti-aérienne, nécessaire à l'accomplissement des missions qui lui sont confiées.

d) Frégates de lutte anti-sous-marin.

Cette catégorie de bâtiments comprend :

— une série de 7 frégates achevée en 1990 avec l'entrée en service du *Latouche Tréville*, onze ans après celle du *Georges Leygues* première unité du type.

— 3 frégates du type *Tourville* mises en service entre 1974 et 1977. Ces bâtiments constituent un ensemble d'une très bonne valeur militaire. Toutefois l'amélioration des performances des sous-marins, notamment dans le domaine de la discrétion acoustique, a rendu nécessaire de prévoir la refonte de leurs équipements. Les dispositions de la loi de programmation pour les années 1990-1993 ont conduit à décaler et à alléger le programme de modernisation initialement prévu.

e) Bâtiments de présence.

En 1991, 5 avisos escorteurs seront encore en service. Le dernier de ces bâtiments devrait être désarmé en 1996. « Prépositionnés » outre-mer pour participer au règlement des crises et à la protection de nos intérêts, ils seront remplacés par deux séries de frégates de 3 000 et 3 200 tonnes ;

— les frégates de surveillance du type *Floréal* qui, au nombre de 6, entreront en service entre 1991 et 1994. Leur construction est effectuée dans un chantier civil à Saint-Nazaire ; leur équipement sera achevé à l'arsenal de Lorient. Elles seront prépositionnées dans les zones où la menace militaire est de faible niveau ;

— les frégates de 3 200 tonnes du type *La Fayette*. Construites en 6 exemplaires à Lorient, elles entreront en service entre 1995 et 2000 et seront plus fortement armées que les précédentes pour être déployées dans des zones à plus fort risque.

Les dix-sept avisos de 1 200 tonnes du type *d'Estienne d'Orves* admis au service entre 1976 et 1985 ont une capacité de lutte anti-sous-marine, utile pour compléter les forces de haute-mer. En attendant la mise en service des frégates de surveillance, ils sont aussi utilisés outre-mer en complément des avisos-escorteurs.

f) Bâtiments antimines.

Ils ont pour mission de participer à la sûreté de la force océanique stratégique et d'assurer le libre accès aux ports militaires ou de commerce les plus importants.

Ils sont de trois types :

— chasseurs de mines tripartites de 570 tonnes du type *Éridan*, réalisés en coopération avec la Belgique et les Pays-Bas. La France en compte dix admis au service entre 1983 et 1989 ;

— chasseurs de mines du type *Circé* au nombre de cinq livrés entre 1971 et 1973. Ils devraient être désarmés lorsqu'ils auront atteint vingt-cinq ans de service ;

— bâtiments anti-mines océaniques (B.A.M.O.) de 830 tonnes qui doivent pouvoir opérer au delà de la zone d'action des bâtiments précédents, jusqu'à 300 mètres de fond. Le premier de la série le *Narvik* sera livré en 1994. La commande des suivants ne figure pas dans la loi de programmation pour 1990-1993.

**g) Patrouilleurs.**

La série des dix patrouilleurs de 380 tonnes du type *l'Audacieuse* est achevée. Ces bâtiments ont pour mission la présence dans les D.O.M.-T.O.M.

**h) Transports opérationnels.**

Cette catégorie de navires comprend :

- deux transports de chalands de débarquement (T.C.D.) *l'Ouragan* et *l'Orage* qui devraient être désarmés en 1995 et 1998 après trente ans de service ;
- un T.C.D. d'une nouvelle génération la *Foudre* livré en 1990 ;
- cinq bâtiments de transport d'assaut légers (B.A.T.R.A.L.) du type *Champlain* admis au service actif entre 1974 et 1986, destinés aux missions de transport opérationnel outre-mer.

**i) Bâtiments de soutien.**

Cette catégorie comprend pour les unités les plus importantes :

- cinq pétroliers ravitailleurs du type *Durance* lancés entre 1977 et 1989 ; l'un d'entre eux est bâtiment de commandement en océan Indien ;
- six bâtiments de soutien mobile, « bâtiments ateliers » spécialisés, lancés entre 1974 et 1986.

**j) Bâtiments hydrographiques.**

Le programme de remplacement de ces bâtiments au nombre de sept se poursuit. La quatrième et dernière unité d'une nouvelle série, *l'Arago*, entrera en service en 1991.

### **3. Aéronautique navale.**

**a) Aviation embarquée.**

Au 1<sup>er</sup> janvier 1991 le parc de l'aéronautique navale embarquée comprendra 89 appareils à réaction, 26 appareils à hélice et 56 hélicoptères.

- Avion à réaction.

Il se répartissent comme suit :

- 59 Super Etendard destinés à l'assaut en mer et sur terre. Ces appareils sont regroupés en trois flottilles dont deux ont la capacité de mettre en œuvre l'arme préstratégique. Leur retrait du service est prévu entre 2005 et 2010 après modernisation effectuée entre 1991 et 1997. Cette modernisation a pour but principalement de permettre l'utilisation de nouvelles armes et d'améliorer les performances des radars de bord ;

- 19 avions d'interception Crusader. Entre 1992 et 1995, 17 de ces appareils seront rénovés. Les travaux correspondants ne constituent pas une modernisation mais doivent permettre de continuer à faire voler ces avions jusqu'en 1998, date de la constitution de la première flottille de Rafale Marine (A.C.M.) en version intercepteur ;

- 11 Etendard IV P avions qui constituent une flottille de reconnaissance et dont le retrait du service est prévu en 1997.

- Avions à hélice (avions de sûreté).

26 avions Bréguet Alizé, modernisés entre 1980 et 1985 équipent deux flottilles embarquées. Leur retrait doit intervenir en 2000 après 40 ans de service.

Il est nécessaire de prévoir d'ici là, l'acquisition, pour leur mise en service sur le *Charles de Gaulle* en 1998, d'avions de guet embarqués qui permettront d'organiser efficacement la sûreté et le dispositif de détection du groupe aéronaval ainsi que l'éclairage des avions d'assaut.

- Hélicoptères.

Les 56 hélicoptères embarqués se répartissent en :

- 17 Super Frelon, hélicoptères de transport opérationnel et de service public, dont le retrait du service est prévu à partir de 2005 ;

- 36 Lynx, hélicoptères de combat embarqués à bord des frégates dont ils constituent une partie des systèmes d'armes anti-sous-marins et anti-navires. Leur retrait du service est prévu en 2009 ;

- 3 Dauphins de sauvegarde des porte-avions dont l'une des tâches est le repêchage des pilotes en cas d'accident lors des manœuvres d'aviation.

Super Frelon et Lynx devraient être remplacés par les versions « transport » et « lutte anti-sous-marine et anti-surface » du futur hélicoptère de combat embarqué NH 90 réalisé en coopération internationale.

Les frégates de surveillance et les frégates type *La Fayette* porteront des hélicoptères légers de combat du type Dauphin dont 2 unités sur un total de 15 seront commandées en 1991.

**b) Aviation de patrouille maritime basée à terre.**

Au 1<sup>er</sup> janvier 1991 le parc des avions de patrouille maritime comprendra :

- 34 appareils Atlantic répartis entre 4 flottilles ;
- 3 Atlantique 2, appareils d'une nouvelle génération qui remplaceront progressivement les Atlantic. Le 42<sup>e</sup> et dernier Atlantic 2 sera livré en 2001.

Ces appareils sont basés en métropole à Lann-Bihoué (Lorient) et à Nîmes-Garons. Ils peuvent être détachés outre-mer ; comme actuellement au Tchad, à Djibouti, en zone Antilles Guyane. Moyens de lutte anti-sous-marine et anti-navires, ils concourent à la sûreté des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (S.N.L.E.), à la surveillance des approches maritimes, au soutien des forces navales. Ils peuvent aussi être employés en opérations interarmées comme au Tchad.

**c) Aviation de soutien.**

L'aviation de soutien comprend des appareils de surveillance maritime, d'entraînement opérationnel, de soutien général des forces et des avions école.

Elle comptera au 1<sup>er</sup> janvier 1991 un parc de 189 appareils dont :

- 5 avions biréacteurs de surveillance maritime du type Gardian stationnés en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie ;
- 17 appareils école Fouga Zéphyr pour l'aviation embarquée ;
- 6 biréacteurs Falcon 10 pour l'entraînement complémentaire des pilotes de l'aéronautique navale embarquée ;
- 5 avions Nord 262 et 3 hélicoptères Dauphin spécialement affectés aux missions de service public.

**4. Commandes, livraisons et retraits en 1991.**

**a) Commandes :**

- la modernisation du sous-marin nucléaire d'attaque *Casablanca* ;
- 3 avions de patrouille maritime Atlantique 2 ;
- 2 hélicoptères légers de combat Dauphin ;
- la modernisation de 10 Super Etendard.

*b) Livraisons :*

- la frégate antiaérienne *Jean Bart* (4 500 tonnes) ;
- le sous-marin nucléaire d'attaque *Améthyste* (2 400 tonnes) ;
- la frégate de surveillance *Floréal* (3 000 tonnes) ;
- le bâtiment hydrographique *Arago* (800 tonnes) ;
- le sous-marin nucléaire d'attaque *Saphir* modernisé ;
- 4 Atlantique 2.

*c) Retraits du service actif :*

- le sous-marin nucléaire lanceurs d'engins *Le Redoutable* (8 000 tonnes) ;
- le sous-marin *Galatée* (800 tonnes) ;
- le croiseur lance-missiles *Colbert* (8 500 tonnes) ;
- l'escorteur d'escadre lance missiles *Du Chayla* (2 800 tonnes) ;
- l'avis-escorteur *Doudart de Lagrée* (2 000 tonnes) ;
- le bâtiment hydrographique *L'Estafette* (1 000 tonnes) ;
- le patrouilleur de gendarmerie *La Combattante* (180 tonnes).

## TROISIÈME PARTIE

### LE PERSONNEL

#### 1. Les effectifs budgétaires et leur répartition.

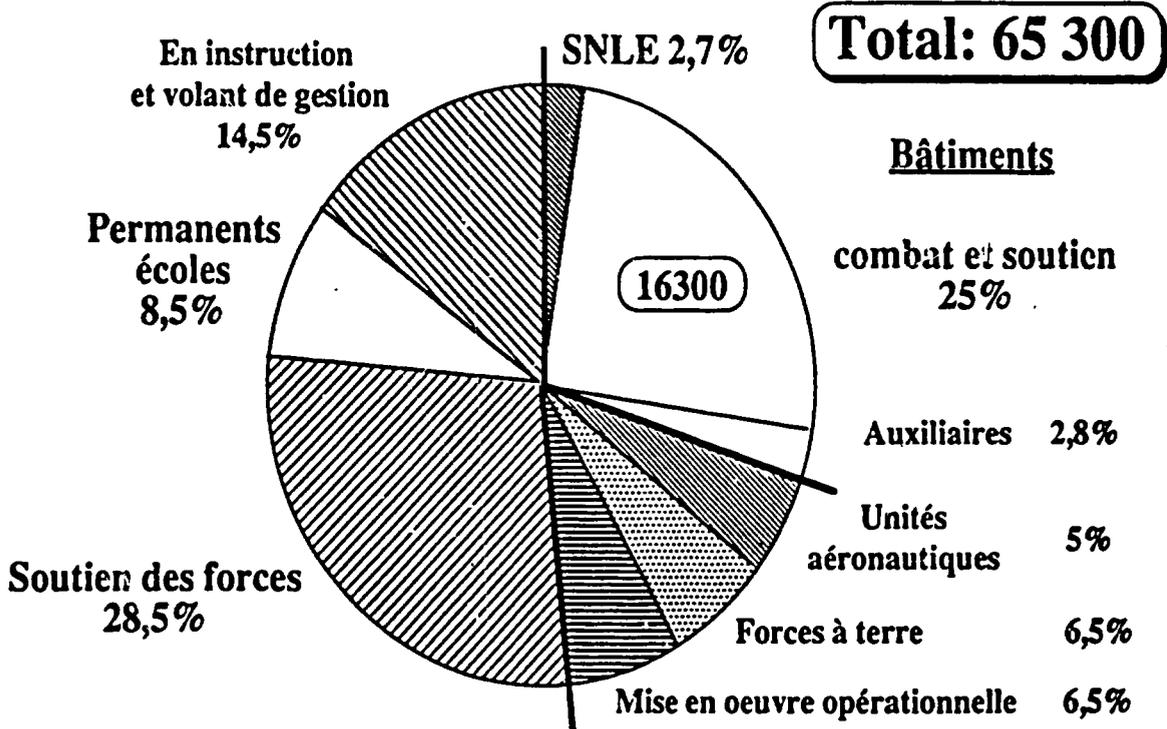
En 1991, globalement, les effectifs budgétaires de la marine ne varieront pas par rapport à ceux de 1990 : ils sont de 65 294 militaires en 1990 et seront de 65 295 en 1991 répartis comme suit :

- officiers .....	4 571 ;
- officiers mariniers .....	30 454 ;
- quartiers-maîtres et matelots engagés .....	11 172 ;
- appelés du contingent .....	19 098.

Il n'y a donc pas de déflation d'effectifs militaires prévu pour la Marine en 1991. Seuls 109 postes d'agents et d'ouvriers représentant 1,5 % des effectifs civils employés dans la Marine et rémunérés par la section commune du budget de la Défense, seront supprimés.

Le schéma suivant montre la répartition des effectifs militaires par catégories d'unités et organismes à terre.

## Répartition des effectifs par missions



En 1990 la répartition des effectifs affectés aux diverses formations opérationnelles de la Marine est la suivante :

- forces de surface (unités, états-majors, soutien) : 20 767 ;
  - forces sous-marines (sous-marins, états-majors) : 5 207 ;
  - aéronautique navale (flottilles, escadrilles, états-majors, bases) : 11 091 ;
  - autres formations opérationnelles (commandos, unités de protection, groupes de plongeurs-démineurs) : 3 143 ;
- soit un total de 40 208 militaires.

### 2. Les besoins en effectifs.

Depuis 1982, la résorption du sureffectif autorisé et les déflations successives accompagnées d'une restructuration nécessaire pour améliorer l'avancement des équipages, ont entraîné la suppression de près de

6 000 postes de militaires d'active, partiellement compensée par une augmentation de 1 089 postes d'appelés du contingent.

Cette diminution de 11 % des effectifs d'active est intervenue alors qu'en matière de personnel la différence entre désarmements et armements de bâtiments ne compense pas et de beaucoup les besoins nouveaux.

En effet les unités modernes demandent un soutien à terre, à la fois technique et opérationnel, beaucoup plus important que par le passé. De plus les effectifs employés à la protection des bases et des points sensibles ont considérablement augmenté.

Cette situation a conduit à diminuer le volant de gestion des personnels et à réduire aux stricts minima indispensables au fonctionnement des unités leurs plans d'armement, c'est-à-dire les effectifs dont elles doivent pouvoir disposer.

La mobilité du personnel (pour « boucher les trous »), s'en est trouvée accrue ainsi que les contraintes et la charge de travail qui lui sont imposées. La durée hebdomadaire du travail est comprise entre 44 et 84 heures pour les militaires embarqués dont 20 % sont absents du port base entre 150 et 200 jours par an.

La déflation des effectifs est certes arrêtée. Mais le budget de 1991 ne prévoit toujours pas de création de postes alors que depuis quatre ans la Marine fait état d'un besoin de cadres supplémentaires qui atteindra 800 officiers et officiers-mariniers en 1994. Ce besoin est lié au développement des programmes en cours et nouveaux : S.N.L.E. de nouvelle génération, porte-avions *Charles de Gaulle*, *Atlantique 2*, sous-marins nucléaires d'attaque (S.N.A.), programmes de communications et d'observation par satellite Syracuse et Hélios, etc.

Les nouveaux bâtiments seront armés pour effectuer leurs essais avant que les unités qu'ils doivent remplacer ne cessent leur activité. Les S.N.A. ont deux équipages alors que les sous-marins à propulsion diesel qu'ils relèvent n'en ont qu'un.

Si la Marine conserve le niveau d'effectifs actuel, en 1996 il lui manquera 1 200 hommes.

De plus, si l'on veut diminuer les contraintes et la charge qui pèsent sur le personnel et que semblent dénoncer les rapports sur le moral, il faudra augmenter les plans d'armement de 4 %, ce qui représente environ 2 000 hommes.

### 3. Les rémunérations et les mesures catégorielles.

La dotation des chapitres « rémunérations et charges sociales » est de 8 629,96 millions de francs, en augmentation de 6,3 % par rapport à 1990.

Cette progression est essentiellement due :

— à l'augmentation, liée à l'évolution des traitements de la fonction publique, des soldes et des indemnités ;

— à la revalorisation des charges sociales ;

— à des revalorisations indemnitaires dont l'augmentation, de 10 % cette année encore, de l'indemnité pour charges militaires et la mesure propre à la Marine concernant l'augmentation du complément forfaitaire pour patrouille en sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (+ 4,7 %) ;

— aux mesures concernant le plan de la condition militaire, prises en 1990 et qui figurent pour la première fois au budget. Certaines de ces mesures sont spécifiques à la Marine comme :

● l'ajustement du taux de la majoration pour service à la mer (qui passe de 19,5 % à 20 %),

● la revalorisation de la majoration pour service en sous-marin,

● la création d'une indemnité de sujétions pour les équipages de l'aviation embarquée,

● l'extension aux pilotes et autres membres des équipages des avions à hélice et des hélicoptères embarqués de l'indemnité spéciale de risque aéronautique.

Ce budget en revanche ne comporte ni repyramidage, ni transformation d'emploi. Aucune disposition n'y figure concernant l'application au personnel militaire de la nouvelle grille de la fonction publique, pour laquelle une provision de 413 millions de francs a été réservée au profit de l'ensemble des armées.

Les mesures concernant la revalorisation de la condition militaire touchent très inégalement les différentes catégories de personnel. Si elle représente une masse financière importante pour l'ensemble de la Défense, il faut se garder d'en surestimer l'effet psychologique sur les individus, particulièrement les officiers et les officiers-mariniers dont le pouvoir d'achat n'a pas cessé de baisser depuis dix ans.

#### **4. La formation du personnel de la Marine.**

Un souci d'économie et d'optimisation du fonctionnement des écoles a conduit à réduire de 15 % depuis 1986, leurs personnels instructeurs, d'encadrement et de soutien.

La remontée rapide du recrutement liée à l'arrêt de la déflation des effectifs et à une augmentation des départs annuels – environ 3 500 marins d'active auront quitté la Marine en 1990 soit 12 % de plus qu'en 1988 – ainsi qu'un besoin de formation supplémentaire, conséquence de la restructuration de la pyramide des grades, vont alourdir notablement la charge des écoles. Cela sera particulièrement sensible pour les cours de brevets d'aptitude technique (B.A.T.) dont les effectifs d'élèves devraient croître de 20 % par an entre 1991 et 1994.

Notons qu'avec un renouvellement annuel de plus de 8 % de son personnel engagé, l'effort de formation que doit consentir la Marine est considérable.

Enfin il convient de rappeler les points suivants :

– l'école de maistrance créée en 1988 à Brest pour former la majorité des officiers-mariniers voit le recrutement de ses effectifs accéléré. L'objectif de 800 élèves est atteint dès 1990/1991. Les candidats sont nombreux et le bon niveau initial se maintient : les bacheliers dépassent 90 % de l'effectif ;

– l'expérimentation en 1990/1991, avec l'éducation nationale, d'un cycle de formation complémentaire pour préparer les jeunes titulaires du B.E.P. à un engagement dans la Marine au titre de certaines spécialités, est conduite dans cinq classes de lycée techniques des académies de Paris, Montpellier et Nice ;

– l'effort de modernisation de la pédagogie, en particulier par l'utilisation de l'enseignement assisté par ordinateur (E.A.O.) se poursuit.

## CONCLUSION

Le rôle joué par la Marine dans la crise du Golfe montre encore une fois la nécessité pour la France de disposer de moyens navals suffisamment puissants et crédibles pour servir sa politique de sécurité, de défense de ses intérêts et de maintien de la paix dans le monde.

Grâce à la présence de forces « prépositionnées » dans la zone maritime de l'océan Indien, un bâtiment français a été en mesure d'entrer dans le Golfe dès le lendemain de l'attaque du Koweït par l'Irak ; moins de dix jours après avoir été mis en alerte le *Clemenceau* aurait pu, s'il en avait reçu l'ordre, débarquer ses hélicoptères en Arabie Saoudite ; du 26 août au 26 novembre, les bâtiments français ont reconnu 3 617 navires de commerce, soit plus du quart du total reconnu par l'ensemble des marines engagées dans les opérations de contrôle de l'embargo.

Mais à cette occasion ont aussi apparues les limites du potentiel de notre Marine dans son état actuel. Avec le groupe du *Clemenceau*, ce sont près du tiers du tonnage des bâtiments de combat et de soutien de la flotte — sous-marins nucléaires lanceurs d'engins non compris - et plus du quart des effectifs embarqués sur le même ensemble d'unités, qui sont engagés dans le dispositif français au Proche-Orient. Ceci laisse peu de possibilités pour intervenir dans d'autres régions où les intérêts de la France seraient en jeu.

L'évolution des relations internationales que nous connaissons, commandent de ne pas réduire le format de la Marine et de maintenir la cohérence des ses moyens.

Malgré l'effort, indispensable, consenti pour les constructions neuves, le nombre des bâtiments de la flotte va continuer à diminuer au cours des prochaines années. La situation du parc de l'aéronautique navale dont la presque totalité des aéronefs est à remplacer d'ici dix ans, est également préoccupante.

Aussi doit-on regretter que les ressources consacrées aux dépenses en capital du budget de la section Marine pour 1991 soient inférieures à celles prévues par la loi de programmation 1990-1993. Il avait déjà été estimé que celles-ci ne permettraient pas de maintenir le potentiel des moyens classiques de la Marine à un niveau suffisant pour remplir toutes les missions qu'elle se voit confier.

Quant aux crédits devant financer les dépenses ordinaires ils sont insuffisants : insuffisance chronique des ressources consacrées à l'entretien des matériels et dont pâtissent l'entretien courant et l'habitabilité des bâtiments ; insuffisance des crédits dits de fonctionnement qui intéressent la vie courante du personnel ou influent directement sur les conditions dans lesquelles il exerce son métier.

Tout en reconnaissant que les mesures prises pour améliorer la condition des militaires constituent une masse financière importante, il ne faut pas en surestimer l'incidence sur les rémunérations des individus et en particulier des officiers et des officiers-mariniens dont le pouvoir d'achat baisse depuis dix ans.

Enfin, si la déflation des effectifs est arrêtée, aucun poste budgétaire n'est créé pour satisfaire les besoins nouveaux nés de la mise en service d'unités modernes, du renforcement de la protection des bases et des points sensibles et de la nécessité de diminuer les contraintes et la charge de travail qui pèsent sur le personnel.

Ces faiblesses du budget de la section Marine pour 1991 accentuent le climat général de pénurie dont souffre le personnel, provoquant chez lui une réelle insatisfaction ; l'augmentation sensible des départs — plus de 8 % des officiers-mariniens et quartiers-maîtres ont quitté la Marine en 1990 — est pour une bonne part un signe de la lassitude qui le gagne.

## DÉBAT EN COMMISSION

La commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a consacré deux de ses réunions à l'examen du présent rapport.

Au cours de sa réunion du 15 novembre 1990, M. Max Lejeune a présenté le présent rapport pour avis, qui a été adopté.

M. Max Lejeune a tiré un certain nombre d'enseignements de l'opération Artimon. Il a noté que, pour la septième fois en huit années, une force navale importante avait été mise en œuvre en plein été et de façon impromptue, en faisant valoir que l'ensemble des bâtiments engagés, y compris le groupe *Clemenceau* représentait près du tiers du tonnage des bâtiments de combat et de soutien (hors sous-marins nucléaires lanceurs d'engins) et plus du quart des effectifs embarqués. Le rapporteur a confirmé que l'une des huit turbines du *Clemenceau* était en avarie, limitant ainsi la vitesse de ce navire à 27 nœuds au lieu de 32, ce qui n'interdisait cependant pas la mise en œuvre d'un groupe aérien. Il a considéré les intercepteurs Crusader comme étant devenus des avions de police aérienne, dont la capacité de défense aérienne est limitée face aux avions modernes déployés par de nombreux pays, notamment sur le théâtre méditerranéen.

Le rapporteur pour avis a fait valoir que la commande d'un deuxième porte-avions du type *Charles de Gaulle* pour remplacer le *Foch*, qui aura quarante ans en 2003, s'imposait pour garantir la disponibilité permanente d'un porte-avions au sein de la Marine nationale.

Dans la discussion qui a suivi, le rapporteur pour avis a évoqué avec MM. Guy Cabanel, Xavier de Villepin, Michel Crucis et le président le problème de la situation des intercepteurs de l'aéronavale pendant la période 1991-1998. M. Max Lejeune a rappelé la prise de position formelle de la commission en faveur de l'acquisition ou de la location de F 18 pendant cette période. Le rapporteur pour avis a également donné des précisions sur le coût de la solution choisie, les risques qu'elle comporte pour les pilotes ainsi que ses incidences sur l'efficacité du groupe aéronaval.

Réunie à nouveau le 28 novembre 1990, la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, a émis un avis défavorable sur l'ensemble (titre III et titre V) des crédits de la Défense pour 1991.